



## COMMUNE D'ANNIVIERS

### ENQUETE PUBLIQUE

#### Modification de la période d'ouverture

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

#### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que M. Florey Jean-Claude, domicilié à 3961 Grimentz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 644, au lieu dit « Bau de l'Alou » à Grimentz
Enseigne - Adresse	:	Chez Florioz
Prestations	:	Restaurant, bar : Offre à titre commercial de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et/ou à emporter.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	De 11h00 à 20h00
Début de l'activité	:	le 3 juillet 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 12 mai 2019.

Anniviers, le 12 avril 2019

Administration communale d'Anniviers